

<b>Attribution facultative</b>	<b>AIDE A LA MOBILITE : TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE (aide sans condition de ressource)</b>
<b>Objectif</b>	<p>Une participation communale de 60€ pour tous les collégiens préautais se rendant au collège d'Isneauville est réglée à la région .</p> <p>Les jeunes scolarisés en ULIS collège et SEGPA peuvent bénéficier de cette aide de 60€, la famille doit en faire la demande auprès du CCAS. Cette aide est versée à la famille.</p>
<b>Dossier à fournir par le demandeur</b>	<p>La demande est à faire auprès du CCAS par le représentant légal de l'enfant. Etude de la situation lors d'un RDV à l'aide des documents demandés.</p> <p>Remettre le <u>formulaire de demande</u> et un certificat de scolarité.</p>
<b>Pièces justificatives</b>	- Certificat de scolarité
<b>Critères et montant de l'attribution de l'aide</b>	<p>Le demandeur doit remplir les conditions d'éligibilité : jeunes scolarisés en ULIS collège ou SEGPA domiciliés sur la commune.</p> <p>La somme de 60€ est versée au demandeur.</p>
<b>Durée</b>	Année scolaire en cours.
<b>Refus</b>	<p>Les critères d'attribution ne sont pas valides.</p> <p>Dépassement du plafond autorisé annuel et/ou budget CCAS atteint.</p>